

Valorisation du foncier de l'Etat

Centrale solaire au sol – Solaire autoconsommation - Solaire sur parking



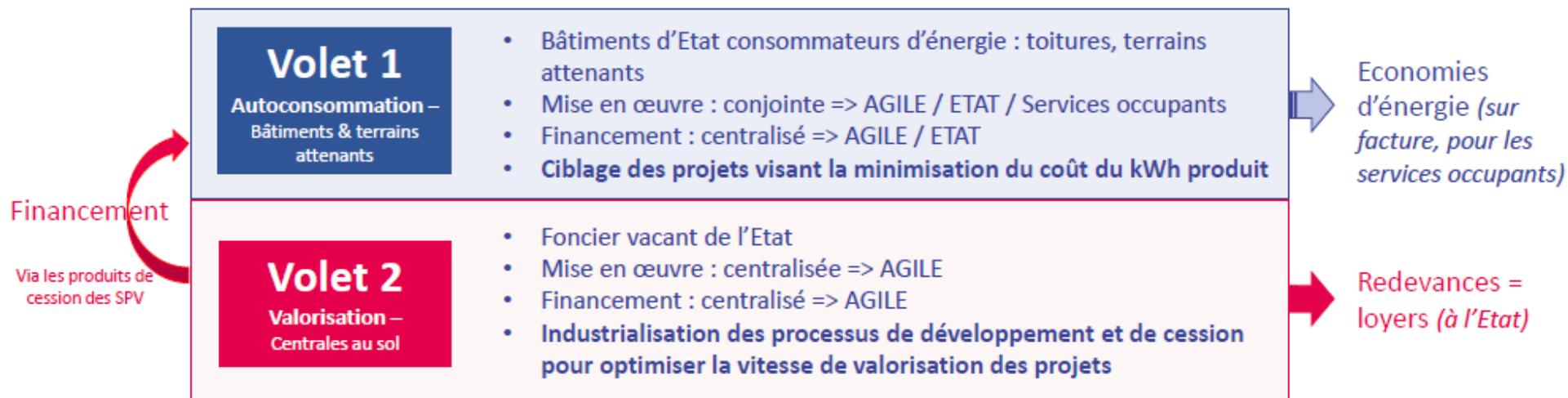
Potentiel significatif de surfaces foncières

- En 2020, proposition d'un plan d'action de valorisation solaire du patrimoine foncier et immobilier de l'Etat. Sa conduite a été confiée à l'Agence de Gestion de l'Immobilier de l'Etat (AGILE);
- contribuer à l'atteinte des objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie et faire de l'État propriétaire un modèle d'exemplarité dans le contexte de Politiques publiques du DEET;
- deux volets complémentaires, un volet autoconsommation solaire et un volet valorisation du foncier dans le cadre réglementaire de vente de l'électricité.

Plan solaire Etat porté par AGILE

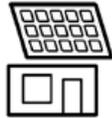
Un plan, deux volets

Le développement du solaire sur les biens de l'Etat se décline en **deux volets distincts et complémentaires** :



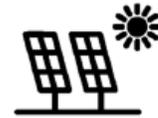
Solaire autoconsommation

Caractéristiques des projets cibles



Toiture

- Surface min. **1000 m²** (idéalement surface PV min. 1000 m²)
- Toitures idéalement plates, ou toitures inclinées type bac acier
- Toiture avec encombrement limité (cheminées, skydome, exutoires,...)
- Structure du bâtiment apte pour une surcharge de 15 kg/m²
- Isolant de classe de compressibilité C minimum
- Etanchéité rénovée ou en bon état



Terrain attenant

- Surface max. **3000 m²***, d'un seul tenant
- Proche du point de raccordement
- Sans ombrage

* pouvant aller jusqu'à 10 000 m² étude au cas par cas de la DREAL

Solaire autoconsommation

Premier bilan

- 1 réalisation effective à la DDT 86 à Poitiers :
 - 230 panneaux photovoltaïques en toiture soit 450 m² répartis sur les 2 ailes du bâtiment ;
 - 66% = Part d'électricité produite consommée sur site (autoconsommation individuelle) ;
 - 89,7 kWc = Puissance installée ;
 - 94,7 MWh = Production annuelle.
- 5 projets en développement (IUT la Rochelle, CAD de Pau, CDFIP de Guéret, l'école de gendarmerie de Tulle, l'INRAE de Villenave d'Ornon) ;
- 20 projets en étude de faisabilité.

Centrale solaire au sol

- Méthodologie de sélection des dossiers du volet 2 :
 - Les outils de système d'information de l'immobilier;
 - la MRPIE et l'AGILE ont tenu en 2022 des ateliers régionaux de qualification des projets photovoltaïques.
- Focus sur les parcelles de 5 hectares (ha) ou plus :
 - Les parcelles de plus de 5 ha ne représentent que 4,6 % de l'ensemble du parcellaire;
 - Parmi ces parcelles, 339 sont totalement artificialisées.
- La distribution parcellaire inscrite dans les Fichiers Fonciers ne favorise pas ces types d'implantations;
- A partir de ce diagnostic, un seuil surfacique plus en adéquation avec le contexte parcellaire de la Nouvelle-Aquitaine a été fixé à 3,9 ha pour une longueur minimum de 28 m;
- Les espaces forestiers, les espaces bâtis et les surfaces routières ont été écartés;
- 2 078 parcelles répondant favorablement à ces critères ont été identifiées.

Résultats globaux de la sélection

- 139 sites analysés;
- 28 sites prioritaires et retenus (sites dits « prêts à développer ») :
 - 11 site en cours d'analyse;
 - 212 ha pour une puissance estimée de 5 GWc.
- 14 sites retenus mais non prioritaires (faisabilité à définir au cas par cas en concertation avec les services de l'Etat en fonction du handicap).

Solaire sur parking

- Deux actions en cours :
- le ciblage des parkings concernés par l'obligation :
 - estimation du nombre de bâtiments concernés, avec une fourchette de 13,8 m² à 16,9 m² pour une place de parking;
 - Proposition d'un seuil de 80 places de parking comme point d'analyse, avec une phase de photo-interprétation pour déterminer si le seuil de 1 500 m² de parking extérieur est atteint et déterminer une première investigation de la superficie de parking concerné par cette obligation.
- la sensibilisation et l'animation des communautés professionnelles sur les :
 - dispositifs réglementaires;
 - résultats du pré-ciblage;
 - actions de groupement de projets à réaliser;
 - conseils techniques à délivrer notamment avec les coordinateurs énergie de la région.

Solaire sur parking – Focus sur le ciblage

- 30 sites en cours d'analyse sur 9 départements de Nouvelle-Aquitaine;
- 208 000 m²;
- En Dordogne :
 - 12 800 m² à la cité administrative de Périgueux;
 - 4 200 m² à la CRS 17 à Bergerac.

Valorisation du foncier de l'Etat

Merci de votre attention

Mission régional de la politique immobilière NA

✉ rpie.r33@dgfip.finances.gouv.fr